

Ibrahim NAJJAR
Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques
Avocat à la cour

ACTES A TITRE GRATUIT

DISPOSITION A TITRE GRATUIT

DONATION

DONATION ENTRE EPOUX

PACTE SUR SUCCESSION FUTURE

DALLOZ
DELTA
1999

DR 785

Ibrahim NAJJAR

Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques

Avocat à la cour



ACTES A TITRE GRATUIT

DISPOSITION A TITRE GRATUIT

DONATION

DONATION ENTRE EPOUX

PACTE SUR SUCCESSION FUTURE

24265 2/5

DALLOZ

Editions DELTA

1999

TABLE DES MATIERES

DISPOSITION À TITRE GRATUIT

Division.

Généralités, 1-8.

TIT. 1. - Les choix des parties à la disposition à titre gratuit, 9-303.

CHAP. 1. - Choix de la forme de la disposition à titre gratuit, 10-29.

SECT. 1. - Formes restreintes, 10-22.

ART. 1. - ACTES DE DISPOSITION ENTRE VIFS, 11-17.

§ 1. - *Principe*, 11-13.

§ 2. - *Corollaires*, 14-17.

ART. 1. - ACTES DE DISPOSITION À CAUSE DE MORT, 18-22.

SECT. 2. - Formes solennelles, 23-26.

ART. 1. - PRINCIPLE, 23-26.

ART. 2. - ATTÉNUATIONS, 27-29.

CHAP. 2. - Choix des parties, 30-303

SECT. 1. - Choix du bénéficiaire, 42-139.

ART. 1. - PERSONNES INEXISTANTES, 43-84.

§ 1. - *Absence de personnalité juridique*, 46-51.

§ 2. - *Personnes futures*, 52-82.

§ 3. - *Disparition de la personnalité juridique*, 83-84.

ART. 2. - PERSONNES INCERTAINES, 85-139.

§ 1. - *Principes de solution*, 85-96.

§ 2. - *Applications jurisprudentielles*, 97-139.

SECT. 2. - Modalités des dispositions à titre gratuit, 140-303.

ART. 1. - NOTION ET DÉLIMITATION, 140-157.

§ 1. - *Gratuité et onérosité*, 145-151.

§ 2. - *Confusions entre charges et conditions*, 152-157.

ART. 2. - CONDITIONS ET CHARGES IMPOSSIBLES, ILLICITES OU IMMORALES, 158-201.

§ 1. - *Sanction par le "réputé non écrit"*, 166-183.

§ 2. - *Nullité de la libéralité ou son adaptation*, 184-201.

ART. 3. - CONDITIONS ET CHARGES AFFECTANT LES LIBERTÉS ET LES DROITS, 202-303.

§ 1. - *Conditions ou charges relatives aux libertés personnelles ou familiales*, 203-229.

§ 2. - *Conditions ou charges relatives aux droits cédés ou transmis*, 230-303.

TIT. 2. - Conditions imposées aux parties à la disposition à titre gratuit, 304-941.

CHAP. 1. - Conditions subjectives, 304-555.

SECT. 1. - Volonté de disposer à titre gratuit, 305-407.

ART. 1. - ABSENCE DE VOLONTÉ, 307-372.

§ 1. - *Notion d'insanité d'esprit*, 307-316.

§ 2. - *Preuve de l'insanité d'esprit*, 317-372.

ART. 2. - SANCTION DE L'ABSENCE DE VOLONTÉ, 373-407.

§ 1. - *Principe de nullité*, 373-387.

§ 2. - *Mise en œuvre de la nullité*, 388-407.

SECT. 2. - Consentement des parties à l'acte de disposition, 408-454.

ART. 1. - LES VICES DU CONSENTEMENT DANS LA DISPOSITION À TITRE GRATUIT, 415-439.

§ 1. - *Dol*, 415-432.

§ 2. - *Violence et erreur*, 433-439.

ART. 2. - MISE EN ŒUVRE DE L'ANNULATION, 440-454.

§ 1. - *Action en nullité*, 440-450.

§ 2. - *Effet de la nullité*, 451-454.

SECT. 3. - Cause de la gratuité, 455-555.

ART. 1. - LA CAUSE, INSTRUMENT DE PROTECTION DE LA VOLONTÉ INDIVIDUELLE, 469-498.

§ 1. - *Absence de cause*, 470-475.

§ 2. - *Fausse cause*, 476-498.

ART. 2. - LA CAUSE, INSTRUMENT DE PROTECTION SOCIALE, 499-555.

§ 1. - *Cause illicite*, 507-513.

§ 2. - *Cause immorale*, 514-555.

CHAP. 2. - Capacité de disposer et de recevoir à titre gratuit, 556-941.

SECT. 1. - Généralités, 556-599.

ART. 1. - CAPACITÉ ET SOCIÉTÉ, 556-557.

ART. 2. - PRINCIPES DE SOLUTION, 558-599.

§ 1. - *Capacité de principe*, 558.

§ 2. - *Application du droit commun des actes juridiques*, 559-560.

§ 3. - *Délimitation des incapacités en matière de disposition à titre gratuit*, 561-566.

§ 4. - *Variétés et classification des incapacités. Terminologie*, 567-575.

- § 5. - *Évolution des incapacités en matière de disposition à titre gratuit*, 576-587.
- § 6. - *Époque de la capacité*, 588-599.
- SECT. 2. - Condition de capacité**, 600-920.
- ART. 1. - CONDITIONS DE CAPACITÉ RELATIVES AUX PERSONNES PHYSIQUES, 601-846.
 - § 1. - *Incapacité de jouissance*, 601-700.
 - § 2. - *Incapacités d'exercice des personnes physiques*, 701-846.
- ART. 2. - CONDITIONS DE CAPACITÉ RELATIVES AUX PERSONNES MORALES, 847-920.
 - § 1. - *Principe de la capacité de recevoir des personnes*

- morales*, 861-873.
- § 2. - *Incapacités des personnes morales*, 874-910.
- § 3. - *Principe de spécialité des personnes morales*, 911-920.

SECT. 3. - Sanction de l'incapacité, 921-941.

- ART. 1. - LES DIFFÉRENTES SANCTIONS, 924-931
 - § 1. - *Nullité relative*, 926.
 - § 2. - *Réduction*, 927-929.
 - § 3. - *Cas de nullité absolue*, 930-931.
- ART. 2. - MISE EN ŒUVRE DE LA SANCTION, 932-941.
 - § 1. - *Action*, 932-939.
 - § 2. - *Effets de l'action*, 940-941.

DONATION

Division.

Généralités : Donation et libéralités, 1-3.

TIT. 1. - Notion de donation, 4-113.

CHAP. 1. - Qualification de la donation, 7-53.

SECT. 1. - Délimitation de la donation, 11-27.

- ART. 1. - DONATION ET ACTES A TITRE ONÉREUX, 11-18.
 - § 1. - *Insuffisance du critère économique ou matériel*, 12-15.
 - § 2. - *Inexactitude du critère formaliste*, 16-18.

ART. 2. - DONATION ET ACTES A TITRE GRATUIT ENTRE VIFS, 19-27.

- § 1. - *Donation et contrats de service gratuit*, 20-26.
- § 2. - *Donation et action à titre gratuit*, 27.

SECT. 2. - Éléments de la donation, 28-53.

ART. 1. - ÉLÉMENT SUBJECTIF : INTENTION DE DONNER, 29-48.

- § 1. - *Intention libérale et cause psychologique*, 31-38.
- § 2. - *Caractères de l'intention libérale*, 39-48.

ART. 2. - ÉLÉMENT OBJECTIF : ENRICHISSEMENT DU BÉNÉFICIAIRE SUITE A UN APPAUVRISSEMENT DU DISPOSANT, 49-52.

- § 1. - *Enrichissement du bénéficiaire*, 49-50.
- § 2. - *Rapport de causalité entre l'appauvrissement et l'enrichissement*, 51.
- § 3. - *Valeur de l'objet donné*, 52.

ART. 3. - CRITÈRE TIRÉ DE LA CAUSE CATÉGORIQUE, 53.

CHAP. 2. - Mise en œuvre du critère de la donation, 54-113.

SECT. 1. - Vérification de l'élément économique d'inéquivalence, 57-95.

- ART. 1. - UNE CONTREPARTIE N'EXCLUT PAS LA QUALIFICATION DE DONATION, 58-74.

- § 1. - *Donation rémunératoire*, 58-61.
 - § 2. - *Dation en paiement*, 62-65.
 - § 3. - *Transaction*, 66.
 - § 4. - *Donation avec charges*, 67-70.
 - § 5. - *Bail à nourriture et constitution de rente viagère*, 71-74.
- ART. 2. - INFLUENCE DE LA VALEUR DE LA DONATION SUR SA QUALIFICATION, 75-95.
- § 1. - *Présents d'usage*, 76-85.
 - § 2. - *Donation portant sur des fruits et revenus*, 86-90.
 - § 3. - *Aumônes, dons et legs modiques, pourboires, allocations...*, 91-95.

SECT. 2. - Vérification de l'élément intentionnel, 96-113.

ART. 1. - DONATIONS A CARACTÈRE FAMILIAL, 98-103

- § 1. - *Constitution de dot*, 98-100.
- § 2. - *Donations mutuelles ou réciproques*, 101-103.

ART. 2. - DONATIONS FAISANT APPEL A L'INTERVENTION D'UN TIERS, 104-113.

- § 1. - *Fondation, fiducie et souscriptions*, 104-108.
- § 2. - *Stipulation pour autrui*, 109-110.
- § 3. - *Tontines et comptes joints*, 111-113.

TIT. 2. - Régime de la donation, 114-935.

CHAP. 1. - Conditions de validité de la donation, 116-556

SECT. 1. - Conditions de forme des donations, 117-428.

ART. 1. - FORMALITÉS LÉGALES IMPÉRATIVES, 118-220

- § 1. - *Règles générales*, 123-172.
- § 2. - *Formalités spéciales*, 173-220.

ART. 2. - EXCEPTIONS AUX CONDITIONS DE FORME IMPÉRATIVES, 221-428.

- § 1. - *Éviction des formes de l'article 931 du code civil*, 221-253.
- § 2. - *Donations déguisées*, 254-374.
- § 3. - *Donations indirectes*, 375-428.
- SECT. 2. - Conditions de fond de la donation**, 429-556.
 - ART. 1. - **CONDITIONS DE FOND GÉNÉRALES**, 430-435.
 - ART. 2. - **PRINCIPE DE L'IRRÉVOCABILITÉ DES DONATIONS : DONNER ET RETENIR NE VAUT**, 436-556.
 - § 1. - *Analyse et signification du principe d'irrévocabilité des donations*, 436-506.
 - § 2. - *Exceptions à l'irrévocabilité des donations*, 507-556.
- CHAP. 2. - Effets de la donation**, 557-622.
 - SECT. 1. - Transfert de la propriété du bien donné**, 561-570.
 - ART. 1. - **EFFET TRANSLATIF ENTRE LES PARTIES**, 562-565
 - ART. 2. - **EFFET TRANSLATIF A L'ÉGARD DES TIERS**, 566-570
 - SECT. 2. - Obligations des parties**, 571-622.
 - ART. 1. - **OBLIGATIONS DU DONATEUR**, 572-581
 - § 1. - *Obligation de délivrance*, 573-577.
 - § 2. - *Obligation de garantie*, 578-581
 - ART. 2. - **OBLIGATIONS DU DONATAIRE**, 58-622.
 - § 1. - *Obligation de reconnaissance*, 583-586.
 - § 2. - *Obligation d'exécuter les charges de la donation*, 587-622.
- CHAP. 3. - Causes légales de révocation des donations**, 623-935.
 - SECT. 1. - Révocation pour inexécution des charges**, 627-744.
 - ART. 1. - **DOMAINE DE LA RÉVOCATION**, 629.
 - ART. 2. - **CONDITIONS DE LA RÉVOCATION**, 630-667
 - § 1. - *Conditions relatives à la charge*, 631-649
 - § 2. - *Conditions relatives à l'inexécution*, 650-667.
 - ART. 3. - **ACTION EN RÉVOCATION POUR INEXÉCUTION DES CHARGES**, 668-723.
 - § 1. - *Révocation judiciaire*, 668-679.
 - § 2. - *Parties à l'action en révocation*, 680-701.
 - § 3. - *Obstacles à l'action en révocation*, 702-723.
 - ART. 4. - **EFFETS DE LA RÉVOCATION**, 724-744
 - § 1. - *Effets de la révocation entre les parties*, 725-725.
 - § 2. - *Effets de la révocation à l'égard des tiers*, 736-739.
 - § 3. - *Cas de révocation partielle*, 740-744.
- SECT. 2. - Révocation pour cause d'ingratitude du donataire**, 745-868.
 - ART. 1. - **CONDITIONS DE LA RÉVOCATION POUR INGRATITUDE**, 748-822.
 - § 1. - *Donations révocables pour ingratitude*, 749-766.
 - § 2. - *Cas d'ingratitude*, 767-822.
 - ART. 2. - **ACTION EN RÉVOCATION POUR INGRATITUDE**, 823-849.
 - § 1. - *Parties à l'action*, 824-835.
 - § 2. - *Délai de l'action en révocation*, 836-849.
 - ART. 3. - **EFFETS DE LA RÉVOCATION POUR INGRATITUDE**, 850-868.
 - § 1. - *Effets à l'égard des tiers*, 852-858.
 - § 2. - *Effets entre les parties*, 859-868.
- SECT. 3. - Révocation pour cause de survenance d'enfant au donateur**, 869-935.
 - ART. 1. - **CONDITION DE LA RÉVOCATION POUR SURVENANCE D'ENFANT**, 874-908.
 - § 1. - *Donations révocables pour survenance d'enfant*, 874-889.
 - § 2. - *Cas dans lesquels s'opère la révocation pour survenance d'enfant*, 890-908.
 - ART. 2. - **RÉVOCATION DE PLEIN DROIT POUR SURVENANCE D'ENFANT**, 909-935.
 - § 1. - *Caractère automatique de la révocation*, 910-922.
 - § 2. - *Effets de la révocation*, 923-935.

DONATION ENTRE ÉPOUX

Division.

Généralités, 1-23.

CHAP. 1. - Qualification de donation entre époux, 24-46.

SECT. 1. - Donation rémunératoire entre époux, 27-35.

SECT. 2. - Preuve de l'origine des deniers, 36-46.

CHAP. 2. - Donations entre futurs époux, 47-108.

SECT. 1. - Conditions de validité, 60-78.

ART. 1. - **CONDITIONS DE FORME**, 61-65.

ART. 2. - **CONDITIONS DE FOND**, 66-78.

§ 1. - *Conditions générales*, 66-67.

§ 2. - *Capacité*, 68-78.

SECT. 2. - Effets, 79-108.

ART. 1. - **TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**, 80-88.

§ 1. - *Détermination de l'effectivité*, 80-83.

§ 2. - *Garantie*, 84-85.

§ 3. - *Caducité et inefficacité*, 86-88.

ART. 2. - IRRÉVOCABILITÉ, 89-107.

§ 1. - *Principe*, 89-94.

§ 2. - *Causes de révocation*, 95-107

ART. 3. - IMMUTABILITÉ, 108.

CHAP. 3. - Donations entre époux pendant le mariage, 109-327.

SECT. 1. - Donations franches, 109-220.

ART. 1. - RÈGLES GÉNÉRALES, 113-173.

§ 1. - *Donations de biens présents entre époux*, 114-149.

§ 2. - *Donations de biens à venir*, 150-171.

§ 3. - *Donations de biens présents et à venir*, 172-173.

ART. 2. - RÉVOCABILITÉ DES DONATIONS ENTRE ÉPOUX, 174-220.

§ 1. - *Droit de révoquer la donation entre époux*, 174-182

§ 2. - *Donations révocables*, 183-188.

§ 3. - *Exercice de la révocation*, 189-220.

SECT. 2. - Donations déguisées ou indirectes, 221-327

ART. 1. - PROHIBITION DES DONATIONS DÉGUISÉES OU PAR INTERPOSITION DE PERSONNE ENTRE ÉPOUX, 221-258.

§ 1. - *Principe de nullité*, 222-234.

§ 2. - *Domaine de la nullité*, 235-258.

ART. 2. - RÉGIME DE LA NULLITÉ, 259-327.

§ 1. - *Conditions de l'annulabilité*, 259-298.

§ 2. - *Action en nullité*, 299-314.

§ 3. - *Effets de la nullité*, 315-327.

PACTE SUR SUCCESSION FUTURE

Division.

Généralités, 1-25.

SECT. 1. - Pactes prohibés, 26-136.

ART. 1. - PRINCIPE DE NULLITÉ, 27-123.

§ 1. - *Évolution jurisprudentielle*, 29-637.

§ 2. - *Critère de la nullité*, 64-123.

ART. 2. - RÉGIME DE LA NULLITÉ, 124-136.

§ 1. - *Sanction par la nullité*, 125-128.

§ 2. - *Mise en œuvre de l'annulation*, 129-136.

SECT. 2. - Pactes autorisés, 137-182.

ART. 1. - PACTES AUTORISÉS À L'OCCASION DU CONTRAT DE MARIAGE, 144-160.

§ 1. - *Institution contractuelle et donation entre époux*, 144-157.

§ 2. - *Conventions de mariage*, 158-160.

ART. 2. - PACTES AVEC OU EN FAVEUR DE CERTAINS HÉRITIERS, 161-182

§ 1. - *Clause de continuation de la société avec certains héritiers*, 161-173.

§ 2. - *Pactes d'apportionnement et de partage anticipé*, 174-182.

Conclusion, 183.